



Le 23 octobre 2023, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Éric GIROUX, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK, et Mmes Véronique CHARLOT, Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

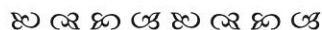
Absents excusés : M. Serge MAITRE qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, et M. Fabrice ANDRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 13.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut débuter.



Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 11 septembre 2023
- Délibération : Photovoltaïque - Choix des entreprises
- Délibération : MBA Demande fonds de concours « Aide au développement local » additionnel - Photovoltaïque
- Décision Modificative n° 3 - Budget Primitif 2023 Commune
- Délibération : Participation du restaurant scolaire 2022-2023
- Questions diverses



ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme CHARLOT, secrétaire de séance, ont signé le PV.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : Remboursement de location de la salle des fêtes prévue les 22 et 23-06-24

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, cet ajout à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 44-23 : PHOTOVOLTAÏQUE - CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure d'appel d'offres en 5 lots séparés, a été lancée le 13 juillet 2023 pour la création d'une ombrière avec des panneaux photovoltaïques et installation de panneaux sur le toit de la salle polyvalente.

Il présente au Conseil Municipal les différentes offres des entreprises pour les travaux de construction de ce projet Photovoltaïque.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 octobre 2023, et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, les offres suivantes :

- Pour le lot n° 1 – VRD : CORRAND BATIMENT domiciliée La Vallée 01190 PONT DE VAUX - pour un montant de 9 061,51 € HT.

- Pour le lot n° 2 – Fondations / Gros œuvre : MOREL BATIMENT domiciliée 44 Rue de la Farge 01290 CORMORANCHE SUR SAONE - pour un montant de 21 762,59 € HT.

- Pour le lot n° 3 – Charpente métallique / Bardage / Zinguerie : COMEP-SICOP domiciliée Lieu-dit Les Dards 71800 GIBLES - pour un montant de 59 000,00 € HT.

- Pour le lot n° 4 – Électricité : PIOT SARL domiciliée ZA en Roche 71960 CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES - pour un montant de 19 687,65 € HT.

- Pour le lot n° 5 – Photovoltaïque : ALHENA-SHOP domiciliée Le Bourg 71740 SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF - pour un montant de 131 345,00 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 5 lots pour lesquels une entreprise est identifiée et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus ; et sollicite l'autorisation de signature des différents documents se rapportant à ce marché.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE les 5 lots de l'appel d'offres relatif à la création d'une ombrière avec des panneaux photovoltaïques et installation de panneaux sur le toit de la salle polyvalente, conformément au descriptif rédigé ci-dessus, pour un montant total HT des travaux s'élevant à 240 856,75 € (deux cent quarante mil huit cent cinquante-six euros soixante-quinze cents),

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2023 Photovoltaïque.

DÉLIBÉRATION N° 45-23 : MBA DEMANDE FONDS DE CONCOURS « AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL » ADDITIONNEL - PHOTOVOLTAÏQUE

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du Fonds de concours Additionnel de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) « Aide au développement local » et du règlement d'intervention, Monsieur le Maire présente le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes et sur ombrière à créer sur le parking, pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 248 781,00 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes et sur ombrière à créer sur le parking, d'un montant prévisionnel du coût de l'opération de 248 781,00 € HT,

DÉCIDE de demander un fonds de concours Additionnel à MBA en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 22 457,00 €,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

DÉLIBÉRATION N° 46-23 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de la Commune de l'exercice 2023 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128-041 : Autres agencements et aménagements		1 000,00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		2 640,00 €
D 2313 : Constructions	3 640,00 €	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative n° 3 du budget primitif de la Commune 2023.

DÉLIBÉRATION N° 47-23 : PARTICIPATION DU RESTAURANT SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, à ce financement.

Mme DERRUAZ présente au Conseil Municipal le bilan financier du restaurant scolaire 2022-2023.

En accord avec l'association, il a été décidé le versement de la participation pour l'année scolaire 2022-2023, à la Commune, à hauteur de 11 000,00 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le montant de la participation du restaurant scolaire aux salaires pour 2022-2023, à 11 000,00 €, versée par chèque ce jour.

DÉLIBÉRATION N° 48-23 : REMBOURSEMENT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES PRÉVUE LES 22 ET 23-06-24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de remboursement de location de la salle des fêtes « Espace d'Arène », suite à l'annulation d'un mariage.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le remboursement de la location de la salle des fêtes « Espace d'Arène » à :

- M. RIBEIRO Steven et Mme GIL Sorenza (les 22 et 23 juin 2024), pour un montant de 240,00 €.

DIT que ce remboursement de location de la salle des fêtes sera prévu au budget primitif 2023 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan d'activité 2022 du SYDESL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire.

Ce document a été envoyé par mail à tous les conseillers avec la convocation.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

Point sur les travaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- Aménagements du parking et du point d'apport volontaire Route de Verzé

Le terrassement préparatoire à la mise en place des colonnes enterrées du futur Point d'Apports Volontaires est prévu le 9-11.

Les colonnes du point d'apport volontaire seront installées le 13-11 par Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA).

L'enduit du mur de soutènement sera réalisé fin novembre.

Infos

- Visite du Major COCHELIN, Commandant de la Brigade territoriale autonome de MÂCON : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Major COCHELIN interviendra avant la prochaine réunion du Conseil Municipal, le 13 novembre prochain à 19 h, pour échanger avec les élus.
- Commission Action Sociale :
 - le repas des Sages offert aux habitants de plus de 70 ans, se déroulera le dimanche 19-11, à la salle des fêtes. La commission s'est réunie le lundi 09-10 pour l'organisation de ce repas.

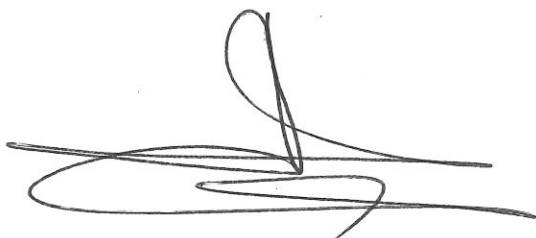
- le choix de la composition des colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans, qui ne peuvent pas participer au repas a également été arrêté. La distribution de ces colis se fera entre le 13-12 et le 20-12 par les membres du conseil municipal.

- Mme MARTIN DELGADO fait un retour sur la conférence intitulée « 1812, Napoléon dans le piège de la Bérézina », qui a réuni le 06-10 dernier une trentaine de personnes à l'église. M. HUMBRECHT présentera une prochaine conférence, à une date à définir courant janvier 2024.
- Mmes PICOD et ROI font un retour sur leur participation à la réunion de la Résidence Autonomie « l'Eau Vive » de La Roche Vineuse qui s'est tenue le 07-10.
La résidence est très agréable, bien entretenue, et appréciée de ses locataires.
- **Dates :**
 - Téléthon : il se déroulera le 09-12 à l'espace « Four à pain »
 - Illuminations de fin d'année : la période des illuminations est programmée du 06-12-2023 au 09-01-2024.
 - Le comité de fleurissement installera ses décorations de Noël le 05-12 dans les différents massifs de la Commune.

La prochaine réunion est prévue le lundi 13 novembre 2023, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du ~~10~~ novembre 2023.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,
Muriel DERRUAZ

